

LETTRE D'INFORMATION DES PARTENAIRES

N° 006- OCTOBRE 2017

ACTUALITE

Le Réseau DecNet, un cadre de partage des bonnes pratiques de gestion des collectivités territoriales en Afrique

Du 17 au 20 juillet 2017, s'est tenue dans la salle de réunion du Grand hôtel de Niamey, le forum DecNet sur le thème « Budget participatif dans les collectivités territoriales ». Cette 14ème édition a vu la participation d'une quarantaine de personnes venues d'Allemagne, du Bénin, du Burkina Faso, du Burundi, du Cameroun, de Madagascar, du Mali, de Mauritanie, du Niger, du Togo et du Sénégal.

La cérémonie d'ouverture du forum a été présidée par M. Idder Adamou, Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur, représentant le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, de la sécurité publique de la décentralisation, des affaires coutumières et religieuses, en présence de SE Monsieur l'Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne, du Directeur Résident de la GIZ, du Président du Conseil régional de Tahoua, représentant l'ARENI et du Secrétaire Permanent/DecNet.

L'objectif principal du forum était de comprendre, partager et analyser les expériences en matière de budget participatif entre les pays membres. Les résultats attendus du forum sont : (i) les expériences et les résultats atteints des pays membres engagés dans les processus de « budget participatif » sont partagés et capitalisés ; (ii) les participants ont une compréhension commune du concept de « budget participatif » en conformité avec les processus de décentralisation en cours ; (iii) l'originalité et la pertinence des démarches par rapport à la démocratie locale et l'implication des communautés dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du budget sont analysées ; (iv) une analyse de la concordance du concept de « budget participatif » avec l'environnement social, politique, administratif et juridique est réalisée ; (v) les participants ont convenu des conditions d'élaboration participative des budgets par les communes, des principales étapes, des rôles et responsabilités des acteurs dans la démarche et enfin (vi) une analyse des modalités de mise en œuvre et de suivi-évaluation du budget participatif, ainsi que de redevabilité est réalisée.

L'analyse croisée des expériences dans chacun des pays en matière de budget participatif a permis de faire ressortir les similitudes et les particularités, l'originalité et la pertinence des



Cérémonie officielle d'ouverture de la 14ème édition du forum DecNet, le 17 juillet 2017 à Niamey

démarches ainsi que la prise en compte de l'environnement, social, politique, administratif et juridique propre à chaque pays. Les débats sur les expériences pays ont permis aux participants de se pencher sur des problématiques majeures et de dégager des éléments stratégiques en vue de la capitalisation des bonnes pratiques pour la promotion du budget participatif dans les différents pays. Les différents concepts ont été également clarifiés et harmonisés, par ailleurs les conditions cadres devant régir le budget participatif et sa mise en œuvre dans le contexte de l'agenda 2030 (objectifs de développement durable/ODD) ont été analysées.

Trois recommandations majeures ont sanctionné les conclusions du forum :

- Concernant les conditions cadres, il s'agit de (i) donner un cadre juridique au budget participatif, laquelle législation prendra en compte les particularités locales (ii) s'assurer de la complémentarité ou de l'articulation entre le budget participatif et le budget programme, et (iii) capitaliser les expériences pour leur mise à l'échelle (édition d'un guide national, réseautage, etc.).
- En ce qui concerne le financement, une bonne allocation des ressources financières est nécessaire pour la mise en œuvre des investissements communaux. Il importe ensuite de connaître et de bien maîtriser les disponibilités financières avant d'engager le budget communal, la prudence et le réalisme doivent être de mise dans la détermination de la part dédiée à la participation citoyenne, l'inscription au budget des montants à consacrer aux dépenses liées au budget participatif. Enfin, il convient d'engager des actions de plaidoyer à l'endroit de l'Etat et des PTF pour la

mobilisation de ressources financières complémentaires.

- Pour le suivi évaluation et la redevabilité, il est ressorti la nécessité d'impliquer tous les acteurs clés dans le processus de suivi local, de prendre en charge les coûts du dispositif de suivi/évaluation dans la section « fonctionnement » du budget communal et de promouvoir la redevabilité à travers la reddition des comptes, l'affichage du budget voté, du rapport annuel sur l'état de la Commune et l'organisation d'audiences publiques de redevabilité.

En marge du forum, une visite a été organisée dans la commune rurale de Liboré. Cette visite a permis aux différents participants de s'enquérir des réalisations faites en s'appuyant sur le processus du budget participatif pour mieux répondre aux préoccupations des communautés à la base.

Le dynamisme du conseil municipal et l'engagement des autorités communales et coutumières ont permis d'enregistrer des résultats concrets (piste rurale, extension de réseau d'adduction d'eau potable et transformation d'une case de santé en centre de santé intégré, etc.) pour le bien des communautés.

Après avoir dégagé les éléments stratégiques pour une capitalisation et une montée en échelle des expériences, les participants ont formulé pour chaque délégation des engagements pour la mise en œuvre et la promotion du budget participatif dans leurs pays.

Maman SALIFOU, Point Focal DECNET, GIZ NIGER

Cérémonie officielle de notification des actes portant transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux collectivités territoriales

Placée sous le Haut Patronage de son Excellence, Monsieur BIRGI RAFFINI, Premier Ministre, Chef de Gouvernement, la cérémonie officielle de notification des actes portant transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux collectivités territoriales, s'est déroulée à Niamey du 06 au 07 septembre 2017.

Cette cérémonie a vu la participation des membres du Gouvernement, du chef de file des Partenaires techniques et financiers (PTF) du secteur décentralisation et développement local, son Excellence, Monsieur Marcel Escure, Ambassadeur de France au Niger, des ambassadeurs accrédités, des Gouverneurs de régions, des Présidents des Conseils régionaux et de villes, des maires, des partenaires techniques et financiers intervenant dans le domaine de la décentralisation et des chefs traditionnels.

L'ouverture de la Cérémonie a été marquée par un mot de bienvenue du Gouverneur de la Région de Niamey suivie de l'intervention de l'Ambassadeur de France au Niger qui a félicité le gouvernement et s'est réjoui de cette nouvelle avancée du processus de décentralisation au Niger. Il a rappelé les étapes clés franchies par le Niger telles que la tenue des élections locales le 24 juillet 2004, l'adoption de la loi du 31 juillet 2008 en faveur de la libre administration des collectivités territoriales ou encore l'élaboration d'une Politique Nationale de Décentralisation par le Gouvernement en 2012 et ce, dans un contexte difficile marqué par la menace sécuritaire et la faiblesse des moyens techniques et financiers à disposition. L'Ambassadeur a finalement encouragé les autorités centrales, les collectivités territoriales et leurs organisations faitières à poursuivre leur œuvre commune et a rappelé la disponibilité des partenaires techniques et financiers à accompagner durablement et résolument le processus de la décentralisation au Niger.



L'ambassadeur de France, chef de file des PTF remettant le kit au Doyen des Gouverneurs



SE M BRIGI RAFFINI, Premier Ministre, président la cérémonie officielle de TCR en présence de l'Ambassadeur de France, M. Marcel Escure et le Ministre d'Etat, Ministre de l'intérieur, M. Bazoum Mohamed

Le Premier Ministre, son Excellence, Monsieur BIRGI RAFFINI, présidant la cérémonie, a rappelé l'évolution du processus de la décentralisation. Il a ensuite souligné le transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux collectivités territoriales (CT) est une étape clé du processus de décentralisation. La décentralisation, selon le Premier Ministre constitue le meilleur levier pour un développement harmonieux du Niger et l'établissement d'un consensus national intemporel.

Le Premier Ministre chef de Gouvernement a par ailleurs exhorté les responsables des CT bénéficiaires du transfert de compétences et de ressources de l'Etat à plus d'engagement et de responsabilité pour relever le défi. A cet égard, il a réaffirmé la disponibilité et la détermination du Gouvernement pour les accompagner à réussir l'appropriation et l'exercice de ces compétences et ressources transférées.

Il a ainsi appelé les Ministres (éducation, santé, environnement et hydraulique) dont les domaines ont fait l'objet du transfert à être pragmatiques et à tout mettre en œuvre pour accompagner efficacement les collectivités territoriales. Il a enfin adressé ses remerciements sincères à l'ensemble des partenaires techniques et financiers de la décentralisation et du développement local pour leurs appuis multiples dans l'accompagnement des entités décentralisées. Il les a exhortés à poursuivre leurs efforts avec la même disponibilité et la même détermination.

La cérémonie d'ouverture a été clôturée par la remise officielle de kits (inventaires des infrastructures et recueils des textes relatifs au transfert des compétences et ressources concernant chaque ministère sectoriel

concerné) aux présidents des organisations faitières des collectivités territoriales (ARENI et AMN) et au Doyen des Gouverneurs.

Communication des ministères concernés

Après l'ouverture de la cérémonie, les ministères sectoriels dont les domaines ont fait l'objet de transfert de compétences et de ressources, ont présenté les modalités de mise en œuvre des compétences et ressources transférées et les mécanismes d'accompagnement de l'exercice des compétences. Il s'agit des Ministères chargés de la santé, de l'hydraulique et de l'assainissement, de l'environnement et de l'éducation (éducation primaire, éducation secondaire et enseignement professionnel et technique). Le Ministère des finances à travers la Direction Générale du Budget et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité publique, le Ministère de l'aménagement du territoire et du développement communautaire à travers la Direction générale du développement régional et local et l'Agence nationale de volontariat pour le développement sont intervenus ensuite pour décliner les mesures d'accompagnement qu'ils déploient en direction des collectivités territoriales.

L'Agence nationale de financement des collectivités territoriales et les Hauts cadres du Ministère en charge de la tutelle générale de l'Administration Territoriale ont également animé des exposés sur leurs missions dans le cadre de l'accompagnement de l'exercice des compétences dévolues aux CT.

Aux termes de cette cérémonie élargie aux interventions des Ministères dont les domaines ont fait l'objet de transfert, les participants ont formulé des recommandations et des motions de remerciement.

RECOMMANDATIONS

A. A l'endroit de l'Etat :

1. Organiser des ateliers régionaux dans le prolongement de la cérémonie de notification des actes de transfert ;
2. Créer une Direction des Finances locales et des ressources humaines des CT ;
3. Faire participer les élus aux comités locaux de Trésorerie hebdomadaires ;
4. Organiser des fora régionaux sur l'internationalisation de l'approche budget-programme ;

5. Créer un poste comptable supérieur chargé de la gestion de la Trésorerie des CT, de la centralisation de leurs opérations comptables et de la mise en examen de leurs comptes de fin d'exercice ;

6. Arrimer la comptabilité des CT à celle de l'Etat à travers la nomination des comptables du Trésor Public et des régisseurs ;

7. Renforcer les capacités techniques des services déconcentrés du Trésor ;

8. Poursuivre l'accompagnement des collectivités territoriales dans la mise en œuvre de leurs plans de développement ;

9. Accélérer l'adoption du plan de transfert des compétences et de la feuille de route du transfert des ressources.

B. A l'endroit des Collectivités Territoriales

1. S'approprier les contenus des dispositions législatives et réglementaires en matière de gestion, notamment financière et foncière ;
2. Améliorer la gouvernance locale.

C. A l'endroit des Partenaires Techniques et Financiers

1. Poursuivre l'accompagnement du processus de décentralisation au Niger et l'appui au développement local

United Nations Capital Development Fund (UNCDF)

Mécanisme pour le Financement de l'Adaptation au changement climatique au niveau Local (LoCAL) Niger



L'UNCDF

L'United Nations Capital Development Funds (UNCDF) est l'agence d'investissement des Nations Unies pour les 47 pays les moins avancés (PMA). Dans le cadre de son mandat, l'organisation fournit des capitaux aux PMA, ce qui leur permet de s'engager sur la voie d'une croissance inclusive. Elle utilise l'aide publique au développement de façon judicieuse afin de débloquer et d'exploiter au mieux les ressources nationales publiques et privées. Elle promeut l'inclusion financière, notamment à travers la finance numérique, en tant que moteur de réduction de la pauvreté et de croissance solidaire. Elle montre qu'en délocalisant les services financiers hors des capitales, on peut accélérer la croissance économique locale, promouvoir le développement d'infrastructures durables et résilientes face aux changements climatiques et donner plus d'autonomie aux communautés locales. Grâce à des subventions, prêts et rehaussement de crédit, l'UNCDF expérimente de nouveaux modèles de finance inclusive et de financement du développement local.

Présente au Niger depuis 1982, l'UNCDF a mis en exergue une approche de lutte contre la pauvreté qui confère aux collectivités locales un rôle central dans la promotion du développement rural dans les années 80-90. Depuis les années 2000, l'intervention de l'UNCDF au Niger se concentre sur les thèmes suivants: décentralisation, développement économique local, sécurité alimentaire, adaptation au changement climatique et finance inclusive, avec des projets d'appui au développement local à N'Nguigmi et Mayahi (la pré-communisation), le projet d'appui à la Commune Urbaine de Diffa et le programme d'appui au

développement économique local de Maradi.

Aujourd'hui, le portefeuille de l'UNCDF Niger comprend :

- Le Front local environnemental pour une union verte (FLEUVE) ; projet sous tutelle du Ministère de l'environnement et du développement durable dont la zone d'intervention comprend 8 communes des régions de Dosso et Tahoua.

- Le Mécanisme de financement de l'adaptation au niveau local (LoCAL) projet sous tutelle du Ministère de l'environnement et du développement durable dont la zone d'intervention pilote comprend 2 communes de la région de Dosso et dont la phase II vise une expansion géographique à 8 communes de la région de Zinder.

- Le projet intégré « Maison du paysan/ préservation des bases productives pour le renforcement des systèmes locaux de sécurité alimentaire et nutritionnelle » par l'approche territoriale (en cours de formulation), projet sous tutelle du projet Haut-commissariat à l'Initiative 3N et dont la zone d'intervention comprend 23 communes des régions de Tahoua, Maradi, Zinder et Diffa.

LoCAL Niger

Le Mécanisme de financement de l'adaptation au niveau local (LoCAL) est financé par l'UNCDF et le gouvernement du Niger. L'ancrage du projet pilote (phase I) est le Ministère de l'environnement et du développement durable.

LoCAL est un mécanisme qui favorise la prise de conscience et l'accroissement des réponses au changement climatique au niveau local, l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les systèmes de planification et de

budgetisation des gouvernements locaux de manière participative et sensible au genre, et l'augmentation des financements climatiques à disposition des gouvernements et économies locales.

L'objectif global du LoCAL-Niger (phase I) est de démontrer et mettre en évidence le rôle des communes dans la promotion de mesures locales d'adaptation/résilience au changement climatique, au moyen de l'intégration du « financement climatique » dans les dispositifs nationaux de transferts budgétaires et de planification/allocation des ressources locales.

Dans sa première phase (pilote), le projet LoCAL-Niger intervient dans deux communes de la région de Dosso : Sokorbé (Département de Loga) et Dogon Kiria (Département de Dogondoutchi).

La mobilisation des ressources du LoCAL-Niger et leur transfert aux communes se fait selon le circuit « Comité LoCAL-Niger »¹ en attendant l'opérationnalisation du circuit par l'ANFICT (en phase II). Ainsi, le Comité LoCAL-Niger est le dépositaire et le gestionnaire des fonds LoCAL destinés aux deux (2) communes pilotes. Les modalités des flux de fonds se déclinent comme suit :

- L'UNCDF met chaque année (en un seul versement) les fonds dédiés aux subventions LoCAL à la disposition du Comité Technique LoCAL-Niger (via virement aux comptes bancaires ouverts par le Comité à cet effet) ;

- Le Comité Technique LoCAL-Niger décaisse les fonds au profit des communes pilotes (comptes bancaires) après avoir vérifié que les communes ont rempli les conditions requises.

- Le Comité Technique LoCAL a créé en son sein un comité restreint pour appuyer la mise en

œuvre et le suivi-évaluation, il est composé de représentants des ministères en charge de l'environnement et du développement communautaire, de l'Agence nigérienne de financement des collectivités territoriales (ANFICT) et de l'UNCDF sous la présidence du point focal LoCAL Niger.

Mécanisme de subventions pour la résilience climatique basées sur la performance

LoCAL-Niger apporte aux deux communes un appui budgétaire ciblé et affecté au financement d'activités d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses impacts : les « subventions pour la résilience climatique basées sur la performance », combinées à un appui technique dédié au renforcement des capacités des gouvernements locaux. Ces subventions sont destinées à inciter les communes à adopter une approche transversale de l'adaptation au changement climatique dans le cadre de leur programme de développement local, à adopter des pratiques de bonne gouvernance et à intégrer la problématique de l'adaptation au changement climatique dans le système de planification locale.

Processus décisionnel et de gestion financière au niveau local

Les communes sont tenues de gérer les subventions LoCAL conformément aux règles et procédures applicables au budget communal (dans laquelle elles sont intégrées) et à la gestion de la dépense publique locale.

Résultats obtenus

Les deux (2) communes concernées sont :

- la commune rurale de Sokorbé ;
- la commune rurale de Dogon Kiria.

Au titre de l'année 2016-2017, les investissements réalisés dans les deux communes sont les suivants :

- Commune de Sokorbé : 2 puits réhabilités, plantation et ensemencement de 55 ha de terres récupérées, formation et équipement de 50 brigadiers phytosanitaires, et formation

des acteurs locaux sur le changement climatique.

- Commune de Dogon Kiria: fonçage d'un puits de 70 mètres, réhabilitation de 3 autres, récupération de 60 ha de terres dégradées sous formes de « cash for work » suivi de la plantation et de l'ensemencement.
- Récupération des terres dégradées sous forme de « cash for work »

Au total 115 hectares de terres dégradées ont été récupérés sous formes de « cash work » dans les deux communes (55 ha à Sokorbé et 60 ha à Dogon Kiria). Environ 2000 emplois de court terme ont été créés avec 70% de femmes et jeunes. Cette activité a permis d'augmenter significativement les revenus des femmes et des jeunes. Les superficies récupérées seront ensemencées et plantées. Les deux communes ont signé des contrats avec des pépiniéristes privés encadrés par les services déconcentrés de l'environnement. Environ 40 000 plants additionnels seront plantés au courant du mois de juillet 2017.



La mise en œuvre des activités financées par LoCAL a contribué à améliorer la gouvernance locale en matière de prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans les deux communes pilotes.



Les communes ont élaboré et mis en œuvre un programme annuel d'adaptation au changement climatique, les budgets et les plans d'investissement d'avenir ont été remaniés pour prendre en compte la dotation du LoCAL. Ces actions ont été approuvées par le conseil communal et sanctionnées par des délibérations. Les rapports techniques et financiers ont également été élaborés et transmis dans les délais.

En ce qui concerne les appuis à la mise en œuvre et le suivi-évaluation des activités, une équipe d'appui aux communes a été mise en place dans les deux communes. Cette équipe est composée des services techniques départementaux sous la présidence du préfet du département.

Les effets du changement climatique sont d'ores et déjà mieux appréhendés par les agents communaux, ce qui facilitera leur prise en compte dans la planification des actions de développement.

Pour plus d'informations voir

Idrissa Moussa, UNCDF

*Edition sous la supervision
de M. Hama Seyni, Coordonnateur
du secrétariat commun des PTF
du secteur «Décentralisation
et développement local»*

*Ce numéro est financé par
l'Ambassade de France,
Chef de file des PTF*

*Scptfniger.decentralisation@gmail.com
www.ptfdecentralisationniger.org*

